



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/79
11 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

**Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes**

Douzième session
Genève, 12-13 février 2008
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Investissement étranger direct et financement du développement.
4. Rapports des réunions d'experts et des groupes d'experts intergouvernementaux:
 - a) Réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international;
 - b) Réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition;
 - c) Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, huitième session;

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

- d) Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, vingt-quatrième session.
- 5. Application des recommandations de la Commission et évaluation des travaux entrepris par cette dernière depuis la onzième session de la Conférence.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Introduction

1. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la onzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, notamment en veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond et à ce que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord mutuel (TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. I), par. 32 b)).

2. À cette fin, la Commission sera saisie des rapports des réunions d'experts tenues en 2007, ainsi que de la documentation établie par le secrétariat sur les questions de politique générale à examiner.

Point 1. Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

4. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa douzième session sera constitué comme suit: président - groupe D; rapporteur - pays d'Asie du groupe A; vice-présidents – trois pour les groupes A et C et deux pour le groupe B.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La douzième session de la Commission se tiendra les 12 et 13 février 2008. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les thèmes des réunions d'experts à sa quarante et unième réunion directive, en avril 2007. L'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission a été approuvé lors des consultations tenues par le Président du Conseil du commerce et du développement le 20 juillet 2007.

6. Concernant l'organisation des travaux de la session, la Commission disposera de deux jours ouvrables et devrait achever ses travaux le mercredi 13 février 2008 à 18 heures. La première séance plénière, le mardi 12 février, sera consacrée aux questions de procédure et aux déclarations des groupes régionaux.

Documentation

TD/B/COM.2/79 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Investissement étranger direct et financement du développement

7. Pour faciliter les délibérations de la Commission au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a diffusé le *World Investment Report 2007*, qui présente les plus récentes tendances mondiales et régionales de l'investissement étranger direct, en particulier concernant les sociétés transnationales, les industries extractives et le développement. Le secrétariat a également établi une note thématique sur l'investissement étranger direct et le financement du développement.

*Documentation*UNCTAD/WIR/2007 *World Investment Report 2007: Transnational Corporations, extractive Industries and Development*

TD/B/COM.2/80 Note thématique du secrétariat sur l'investissement étranger direct et le financement du développement

Point 4. Rapports des réunions d'experts et des groupes d'experts intergouvernementaux

8. La Commission examinera les résultats des deux réunions d'experts organisées conformément aux décisions qu'elle avait adoptées à sa onzième session. La première, consacrée aux incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international, s'est déroulée les 28 et 29 juin 2007, et la seconde, qui portait sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition, les 24 et 25 septembre 2007.

9. La Commission étudiera également le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-quatrième session, qui s'est tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre 2007, durant laquelle les experts ont discuté de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière ainsi qu'à la responsabilité et à la gouvernance d'entreprise.

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera également le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa huitième session, qui a eu lieu du 17 au 19 juillet 2007.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.21/3 Rapport de la réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international

TD/B/COM.2/EM.22/3 Rapport de la réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant

de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition

TD/B/COM.2/ISAR/43 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-quatrième session

TD/B/COM.2/CLP/63 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa huitième session

Point 5. Application des recommandations de la Commission et évaluation des travaux entrepris par cette dernière depuis la onzième session de la Conférence

11. Le secrétariat de la CNUCED a élaboré un rapport intérimaire sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa onzième session, et a procédé à une évaluation des travaux entrepris par cette dernière depuis la onzième session de la Conférence. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises présentera succinctement les activités menées à bien par la Division en 2007.

Documentation

TD/B/COM.2/81 Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED sur l'application des recommandations

Point 6. Questions diverses

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) rendra compte à la Commission de sa coopération avec la CNUCED en 2007/08.

Point 7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

13. Le rapport de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement à sa vingt-quatrième session extraordinaire, en mars 2008.
